Pierre GENEVIER
18 rue des Canadiens, app. 227
86000 Poitiers
Tél. : 09 80 73 50 18 ; mob. : 07 82 85 41 63 ; courriel : pierre.genevier@laposte.net.

M. Khalilur Rahman, Président de l'Assemblée générale (opga@un.org)

Mesdames et Messieurs les Représentants des États membres de l'Assemblée générale

Mme Sanita Pavļuta-Deslandes, Présidente du Conseil de sécurité (mission.un-ny@mfa.gov.lv)

Mesdames et Messieurs les Représentants des États membres du Conseil de sécurité

M. Stavros Lambrinidis, Représentant de l'Union européenne auprès de l'ONU (delegation-new-york@eeas.europa.eu)

M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant de l'Union africaine auprès de l'ONU (AU-Newyork@AfricanUnion.org)

M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, Observateur permanent de la Ligue des États arabes (las.po.un@gmail.com)

Poitiers, le 15 novembre 2026

Objet : Ma candidature au poste de Secrétaire général : plainte pour crime contre l'humanité de persécution liée à l'aide juridictionnelle en France, et version actualisée de la note de synthèse no 6.

PDF disponible : version française http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let7-UNSC-FR-15-11-26.pdf ;
version anglaise http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let7-UNSC-EN-15-11-26.pdf.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

1. Je me permets de vous écrire à nouveau à la suite de mes lettres du 25-6-26 (Att. 0 ; EN Att. 0.1), du 21-7-26 (Att. 0.2 ; EN Att. 0.3), du 15-8-26 (Att. 0.4 ; EN Att. 0.5), du 15-9-26 (Att. 0.6 ; EN Att. 0.7) et du 1-10-26 (Att. 0.8 ; EN Att. 0.9). Les trois premières présentaient six analyses croisées entre ma plateforme et différents rapports de l'ONU, régionaux et thématiques, et abordaient plusieurs sujets liés à la mise en œuvre de mes six propositions ; les deux suivantes contenaient la description détaillée de ces propositions (notes de synthèse no 1 à 6). Cette nouvelle lettre a pour objet de vous présenter (1) la version actuelle de la note de synthèse no 6, mise à jour après l'envoi de la lettre du 1-10-26, (2) la plainte pour crime contre l'humanité de persécution liée aux problèmes de l'aide juridictionnelle (AJ), et (3) quelques commentaires sur ces deux documents, sur la note de synthèse no 1 et sur le processus en cours de sélection du prochain Secrétaire général. Je vous écris aussi pour renouveler ma disponibilité à être présenté comme candidat au poste de Secrétaire général par tout État membre qui le souhaiterait.

2. Je vous transmets d'abord la dernière version de la note de synthèse no 6 (Att. 1 ; EN Att. 1.2), relative à la recherche d'une alternative au capitalisme de marché. Elle est datée du 11-10-26 (ancienne version datée du 26-9-26) et contient des éléments nouveaux dans la section 3.2 ainsi qu'un nouveau chantier dans la section 3.4 (Chantier G sur la spécification des applications informatiques globales d'estimation des coûts et de suivi des objectifs). J'ai envoyé une copie de cette nouvelle note à certains d'entre vous lorsque je les ai contactés par courriel pour les encourager à reconsidérer la

possibilité de me proposer comme candidat au poste de Secrétaire général ; il est donc possible que vous l'ayez déjà reçue, auquel cas je vous invite à ne pas tenir compte de cet envoi.

3. Je souhaite également faire un bref commentaire sur la note de synthèse no 1, relative à la création de la nouvelle organisation internationale (OI) chargée, entre autres, de la gouvernance de l'Internet et de l'IA. J'ai travaillé sur la question du coût initial (« one-time cost ») de cette création, qui doit notamment couvrir le rachat des activités commerciales de certaines entités gérant des noms de domaine, comme Verisign. Par ailleurs, certains pays, comme Tuvalu, tirent des revenus significatifs de la vente de noms de domaine utilisant leur extension nationale (.tv pour Tuvalu), revenus qui contribuent à leur développement. Or la nouvelle OI prendrait en charge la gestion de tous les noms de domaine et mettrait en place un nouveau système de tarification ; ces pays risqueraient donc, à terme, de perdre ces revenus.

4. Ce serait évidemment une injustice, qu'il faudrait corriger au moins jusqu'à ce que les bénéfices de la nouvelle OI pour ces pays se matérialisent et dépassent les revenus ou avantages qu'ils tiraient de l'ancien système. Je travaille donc sur un système de transition qui compenserait non seulement les entreprises qui gèrent actuellement les noms de domaine, mais aussi les pays qui bénéficient aujourd'hui de leur extension nationale pour financer leur développement ; j'en parlerai dans une prochaine note. Sur ce sujet, j'ai transmis les dernières versions des notes de synthèse no 1 et no 2 au Président et Directeur général de l'ICANN, M. Kurtis Lindqvist, pour recueillir son point de vue sur la nouvelle gouvernance de l'Internet que je propose. À ce jour, je n'ai pas reçu de commentaires de sa part. S'il m'envoie des commentaires, je les ajouterai à la note, en précisant bien sûr son apport, avant de vous la transmettre.

5. Lorsque j'ai parlé au téléphone avec l'Ambassadeur et Représentant permanent de Tuvalu, S.E. M. Tapugao Falefou, en mars dernier, pour lui présenter la plateforme et ma candidature, je n'avais pas encore étudié en détail la question du coût initial ; je n'avais donc pas envisagé que la lecture des propositions no 1 et no 2 puisse susciter chez lui une inquiétude quant à la perte de revenus importants pour son pays. Je regrette de ne pas avoir abordé cette question à l'époque. Je tiens à assurer S.E. M. Falefou, ainsi que les représentants permanents des autres pays concernés, que je recherche des solutions qui ne leur causent aucun préjudice.

6. Je vous transmets ensuite une version récente de ma plainte pour crime contre l'humanité de persécution lié au maintien et à l'utilisation de la loi sur l'AJ en France (Att. 2 ; EN Att. 2.2), qui intéresse l'ensemble des États membres : bien documentée et visant les principaux dirigeants d'un pays, elle illustre un risque structurel que tout système d'aide juridictionnelle peut présenter. Ce document est utile à ma candidature et au processus de sélection du prochain Secrétaire général, notamment pour confirmer l'importance et l'utilité de la proposition no 3 de la plateforme, relative au développement d'un nouveau système d'AJ. En effet, la plainte montre comment la moindre faille d'un système d'aide juridictionnelle peut être exploitée, par des acteurs ayant intérêt à le détourner, pour dévoyer l'objectif premier du système, qui est de garantir aux pauvres un recours effectif et un procès équitable, et pour faciliter la corruption de la société, avec des conséquences graves pour le pays et la communauté internationale. Maintenir un tel système freine le progrès dans ce domaine, au niveau national comme international.

7. Je présente aussi cette plainte dans l'espoir qu'elle encouragera la France à prendre des mesures correctives, sans que cela fasse obstacle à l'examen de mes propositions, dont les avantages

concernent tous les pays, y compris la France et l'UE. Je n'ai pas connaissance de la tenue d'un neuvième vote indicatif (« straw poll ») du Conseil de sécurité ; il semble donc que cette lettre et ma candidature soient toujours pertinentes. Je reste disponible pour être présenté comme candidat par tout État membre qui estimerait que ma plateforme de six propositions mérite d'être portée devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Une telle présentation n'implique pas d'adhérer à l'ensemble de mes propositions ni à ma plainte, et je serais heureux de présenter ces travaux à toute délégation qui le souhaiterait.

8. Je vous prie d'agréer, Excellences, Mesdames et Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Pierre Genevier

Pièces jointes / Attachments :

Att. 0 : lettre du 25-6-26 (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let2-UNSC-FR-25-6-26.pdf
Att. 0.1 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let2-UNSC-EN-25-6-26.pdf

Att. 0.2 : lettre du 21-7-26 (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let3-UNSC-FR-21-7-26.pdf
Att. 0.3 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let3-UNSC-EN-21-7-26.pdf

Att. 0.4 : lettre du 15-8-26 (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let4-UNSC-FR-15-8-26.pdf
Att. 0.5 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let4-UNSC-EN-15-8-26.pdf

Att. 0.6 : lettre du 15-9-26 (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let5-UNSC-FR-15-9-26.pdf
Att. 0.7 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let5-UNSC-EN-15-9-26.pdf

Att. 0.8 : lettre du 1-10-26 (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let6-UNSC-FR-1-10-26.pdf
Att. 0.9 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let6-UNSC-EN-1-10-26.pdf

Att. 1 : note de synthèse no 6 du 11-10-26 (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/No-sy-Prop6-11-10-26.pdf
Att. 1.2 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/No-sy-Prop6-11-10-26-EN.pdf

Att. 2 : plainte pour crime contre l'humanité (FR) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/plainte-CPI-persecut-AJ-11-11-26-v6.pdf
Att. 2.2 (EN) : http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/plainte-CPI-persecut-AJ-11-11-26-EN-v6.pdf